 **Les Amis de la Médiathèque de Dole** 

***Association pour la promotion de la lecture et du patrimoine en pays dolois***

***Association loi 1901 reconnue d’intérêt général***

**Médiathèque de l’Hôtel-Dieu 2, rue Bauzonnet 39100 DOLE**

**Site :** [www.amis-mediadole.fr](http://www.amis-mediadole.fr)

[secretariat@amis-mediadole.fr](mailto:secretariat@amis-mediadole.fr)

Dole, le 13 Mars 2023

Chères adhérentes, chers adhérents

Conformément à l'article 10 des statuts, nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale

Ordinaire annuelle de l'Association des Amis de la Médiathèque de Dole, qui se tiendra le :

**Mardi 28 mars à 15h00 Salle Persan**

Les points suivants seront à l’ordre du jour de cette assemblée :

►Rapport moral;

►Rapport d’activité;

►Présentation des comptes de l’association pour l’exercice 2022;

►Approbation des comptes ;

►Approbation du montant des cotisations (sans changement);

►Les manifestations et publications à venir;

►Questions diverses.

►Renouvellement des membres du Conseil d’Administration ;

Si vous souhaitez nous rejoindre comme membre du CA, merci d’envoyer votre candidature au secrétariat de l’association avant le 26 mars 2023 par courriel ou courrier.

*Un verre de l’amitié viendra clore cette Assemblée Générale.*

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. Le droit de participer à l’assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 28 mars 2023 (possibilité de s’en acquitter sur place).

2. Votre présence à cette assemblée générale est fortement souhaitée. En participant vous manifestez votre intérêt à l’avenir de notre association, vous soutenez le travail des membres du Conseil d’Administration et participez à la construction des animations. Rien ne peut se faire sans vous, et après la traversée de la pandémie, l’avenir de notre association dépend de vous et de votre investissement et soutien.

3. En cas d’empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d’un pouvoir régulier. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire ou nous le retourner par voie postale ou électronique. Tous les pouvoirs sont obligatoirement déposés au plus tard le 26 mars 2023.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d’agréer Madame, Monsieur, l’assurance de nos respectueuses salutations.

Le Président